

Bazus



P.06

Vie municipale
Les finances



P.08

Vie locale
Plan Communal
de Sauvegarde



P.10

Travaux
Plan Local
d'Urbanisme



Mairie :

Le Village - 31380 Bazus
Tél : 05 61 84 95 50 Fax : 05 61 84 35 30
E-mail : mairie.bazus@wanadoo.fr
Sites : www.mairie-bazus.fr / www.cc-coteaux-du-girou.fr
Horaires de permanence du secrétariat :
Lundi, Mardi, Jeudi de 17h-19h et le Mercredi de 10h-12h

École élémentaire :

Directrice : Mme Pauline ROLLAND
Tél : 05 61 84 88 93

Cantine scolaire

Tél : 05 61 84 64 83

Accueil de loisirs périscolaire :

Directrice : Mme Irvina FREILLEC MICHEL
Tél : 06 58 84 15 09

Assistantes maternelles :

Pour tout renseignement, contacter la mairie

Bibliothèque :

Responsable : Mme PLACE
Horaires : le jeudi de 17h-18h

Correspondante de La Dépêche :

Mme Marie-Hélène d'HOFFELIZE
Tél : 06 30 20 76 84
E-mail : mariehelenedhoffelize@gmail.com

Horaires de nuisances à respecter :

Semaine : 8h30-12h / 14h30-19h30
Samedi : 9h-12h / 15h-19h
Dimanche et fériés : 10h-12h / 16h-18h

Recup'erre :

Parking de la salle des fêtes
En bas de la Place Saint-Pierre

Éclairage public :

Signaler toute panne au secrétariat de la mairie.

Presbytère de Saint-Loup Cammas

Tél : 05 61 09 73 97 / 06 73 63 23 77
www.paroisse-aucamville-st-loup-cammas.fr

Jours de collecte des déchets :

Ordures ménagères : tous les vendredis (bacs bordeaux à sortir le jeudi soir)

Recyclables : mercredis semaines paires (bacs jaunes à sortir le mardi soir)

Déchetterie Garidech :

lieu-dit-Lagarigue / Tél : 05 34 26 93 89
En semaine : 9h-12h / 14h-18h. Le dimanche 9h-12h / 13h-17h (fermée le mardi, le jeudi et jours fériés). Réservée aux particuliers

Assistante sociale : 05 34 25 50 50

Conciliateur de justice : 05 61 84 21 10

Quelques tarifs

Assainissement :

Branchement maison neuve : 4000€

Branchement maison ancienne : 1000€

Cotisation fixe : 50€ / an

Prix de l'eau usée : 1,05€/ m3

La participation aux frais de branchement (PFB), pour les travaux de réalisation des branchements, sera facturée au coût réel.

Concession cimetière :

Trentenaire, pour propriétaire à Bazus : 40€ le M2

Temporaire, pour non propriétaire à Bazus (15 ans) : 30€ le M2

Salle polyvalente

Week end : 220€ + coût de la conso électrique réelle

1 jour (lundi au jeudi) : 100€ + coût de la conso électrique réelle

Caution matériel 500€ + caution ménage 250€

Numéros d'urgence

Samu 31 : 15 SAMU Social : 115

Sos médecins : 05 61 33 00 00

Centre antipoison (Purpan) : 05 61 77 74 47

Gendarmerie : 17 ou 05 34 26 02 05

Pompiers : 18

CHU Purpan : 05 61 77 22 33

CHU Rangueil : 05 61 32 25 33

Resogardes (pharmacies de garde) : 3237

Plan grand froid / Canicule : 0805 36 36 31

Le recensement militaire

Qui ? Filles et garçons de nationalité française

Où ? À la mairie de ton domicile

Quand ? Dès 16 ans

Avec quoi ? Ta carte d'identité / Le livret de famille / Un justificatif de domicile

Pourquoi ? Pour être inscrit sur les listes électorales

Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire,...)

L'attestation de recensement est remise à l'issue de cette démarche.

Attention : la Mairie ne délivrant pas de duplicata, il est nécessaire de conserver précieusement l'original de l'attestation.





L'édito du maire

Madame, Monsieur,

Par ce bulletin, je viens vous adresser avec toute mon équipe municipale, mes vœux les plus sincères pour cette année 2017.

Cette année, en avril nous arriverons à mi-parcours de notre mandat. Nous nous sommes engagés sur un programme qui demeure notre feuille de route, le bilan de nos réalisations reste cohérent avec nos engagements.

Comme chaque année, le 1^{er} trimestre est un moment important de la vie municipale au cours duquel le budget est élaboré avant son adoption par le conseil municipal. En page 6, je vous expose quelques données concernant les finances de notre commune.

Je vous encourage aussi à parcourir les autres pages riches d'informations pour tous, et vous souhaite une très Belle Année 2017.

Brigitte Galy

*Brigitte GALY, Maire de Bazus
les membres du conseil municipal
et le personnel communal
vous souhaitent une
**BELLE et HEUREUSE
ANNEE 2017***

Bonne année
2017



Sommaire

02 Mémo

03 Édito

04 Équipe municipale

05 Vie municipale

07 Enfance

08 Vie locale

10 Travaux et projets

12 Infos express

14 Vie associative

15 Bazus en images

16 Où se garer ?

Ce magazine est édité par la mairie de Bazus
Tél. : 05 61 84 95 50 / mairie.bazus@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Brigitte GALY

Rédacteur en chef : Isabelle CANO-MARMOL
et Delphine LAURENT

Photos : Mairie, associations

Conception, réalisation graphique :
Nicolas Todo Graphiste freelance
Tél. : 06 30 26 86 68

Équipe municipale



Brigitte GALY

Maire
Conseiller Communautaire C3G



Serge FAVA

1^{er} Adjoint
Conseiller Communautaire C3G
Chargé de la vie scolaire et périscolaire.
Finances, PLU



Frédéric MEJA

2^{ème} Adjoint
Chargé du personnel technique
et du service technique
Agriculture



Delphine LAURENT

3^{ème} Adjoint
Chargée de l'information
et de la communication,
PLU, Vie communale



Maxime BONNET

Voirie et sécurité routière
Accessibilité des personnes handicapées
Fêtes et cérémonies



Véronique MONTANER

Personnes âgées et
personnes en situation de handicap
Aide sociale et CCAS



Véronique BOULOUYS

Syndicat de l'eau
Aide sociale
Fêtes et cérémonies



Franck PARENT

Bâtiments communaux
Voirie
Fêtes et cérémonies



Isabelle CANO-MARMOL

Communication et information
Finances, Vie communale



Gilbert PENNEC

Bâtiments communaux
Environnement



Cédric COURNEPE

Voirie et Urbanisme
Syndicat de l'eau
Fêtes et cérémonies



Erick RIVIERE

Vie scolaire et périscolaire
Syndicat d'électricité
Aide sociale



Julien LAFON

Finances
Urbanisme
PLU
Électricité



Carole SUTARIK

Urbanisme et PLU
Transport scolaire
Voirie
Bâtiments communaux

Les Echos du Conseil Municipal

Principales décisions prises au fil des conseils

• Budget et taxes :

- Le compte administratif 2015 est approuvé (282 229.85 € en dépenses et 375 540.76 € en recettes de fonctionnement, et 375 475.72 € en dépenses et 359 764.57 € en recettes d'investissement).

- Les résultats du CA 2015 sont reportés au BP 2016 comme suit : l'excédent de fonctionnement de 558 348.51 € est affecté pour 348 703.63 € en fonctionnement et 209 644.88 € en investissement.

- Les taux des taxes du foncier bâti et non bâti restent stables en 2016, ainsi que celui de la taxe d'habitation.

- L'indemnité de Mme le Maire pour 2016 est maintenue à 31% de l'indice brut 1015 et celle des 3 adjoints à 8.5%

- Le budget primitif 2016 est voté pour 637 186.63€ en fonctionnement et 492 971.51 € en investissement.

- L'attribution de compensation de 3450 € liée à la réforme des rythmes scolaires est reversée par la commune à la C3G qui à la compétence enfance et jeunesse.

- La taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune est maintenue à 5%.

• Achats de matériels

- Décision d'acheter un tracteur tondeuse à POLE VERT au prix de 21 690 € TTC

(Demande de subvention au Département et à l'Etat).

- Acquisition de tables pour les manifestations en extérieur organisées par les associations du village, pour un montant de 1 740 € HT.

- Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion RENAULT KANGOO pour un montant de 6 250 € HT.

- Acquisition d'une armoire réfrigérée, en remplacement de celle du restaurant scolaire défectueuse, pour un montant de 1290 € HT auprès de la société ART FROID. Une subvention a été demandée.

- Acquisition d'une cuve de stockage de 750 litres pour le fuel pour un montant de 960 € TTC auprès d'AGRI EQUIPEMENT.

• Personnel communal :

- Un poste en contrat CUI-CAE est créé à 20h par semaine, afin de pallier à l'accroissement de l'activité du service technique pour un coût d'environ 300 € par mois pour la commune.

• Schéma Communal d'Assainissement :

- En vue de l'extension du réseau d'assainissement collectif, le SCA doit être révisé. Le bureau d'études ARTELIA a été choisi pour un montant de 5 214 € TTC, pour nous assister en partenariat avec l'agence de l'eau. Une demande de subvention a été demandée à l'agence de l'eau.

• Divers :

- Mise en place de l'éclairage public au niveau du parking de l'école et de l'atelier municipal pour un montant de 6 886 € dont 1 795 € TTC restant à la charge de la commune.

- Soutien à la candidature de la commune de Gragnague pour la construction d'un lycée et d'un gymnase.

- Le futur lotissement « Les Hauts de Garigue » a déposé une demande pour installer une bâche à incendie sur le terrain de la station d'épuration (installation et entretien à leur charge). Après rencontre avec le lotisseur (SATER), le Conseil Municipal a rejeté cette demande.

- Au 1er septembre 2016, le prix du repas de la cantine scolaire sera de 3.30€, afin de répercuter la hausse du traiteur RECAPE.

- Une subvention exceptionnelle de 100 € a été attribuée au Bazus Band qui organise notamment la fête de la musique.

- Projet de mise en place d'un coffret électrique sur la place Saint-Pierre pour un montant de 3 232 €, dont 842 € TTC à la charge de la commune.

- Dissolution du CCAS au 31/12/2016, suite à la loi NOTRe. Ses attributions resteront exercées par le budget communal.

- Suite à la loi NOTRe, la nouvelle détermination du nombre de sièges de droit commun au sein de la C3G a été revu à la baisse (37 au lieu de 39). Cela engendre une nouvelle répartition des sièges entre les 18 communes et enlève un siège à la commune de Bazus et un siège à la commune de Lavalette (répartition au prorata du nombre d'habitants).

- Mme le Maire a informé le Conseil de la décision de Mme Marguerite CAPOIA de démissionner de son rôle de Conseillère pour des raisons professionnelles et d'indisponibilité à compter du 20/06/2016.



LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

dans l'ordre de gauche à droite :

Sylvain Corbière agent d'entretien (CUI-CAE)

Fabienne Fava adjointe administrative 1ère classe

Isabelle Gousmar adjointe administrative (CUI-CAE)

Marine Gousmar agent technique (CUI-CAE)

Frédéric Pirola agent technique

Des dépenses maîtrisées pour des ambitions préservées.

Le budget 2016 a été voté le 14 avril.

En réussissant à conjuguer maîtrise des finances et études approfondies des projets, le conseil municipal s'investit pour vous offrir des services publics adaptés et de qualité.

Budget 2016, l'essentiel :

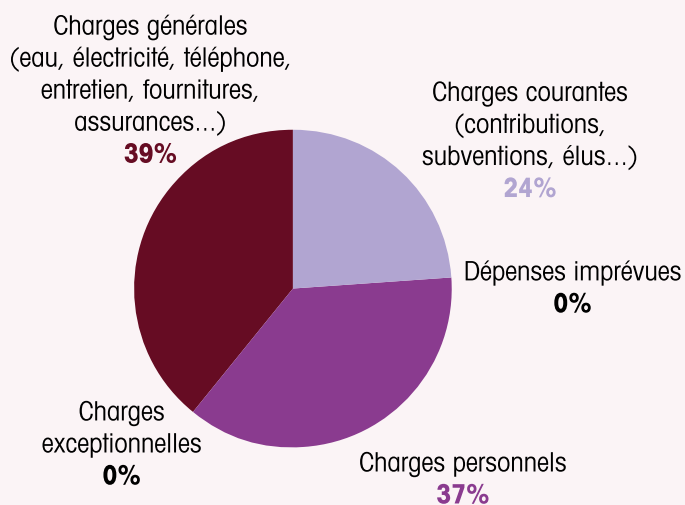
- Il s'inscrit dans la continuité de notre politique caractérisée par le souci constant du **contrôle des dépenses** dans un contexte des baisses de dotations de l'Etat.
- **Pas d'augmentation des taux communaux** : les élus tiennent leurs engagements afin de ne pas accabler les finances des familles Bazusiennes.
 - Taxe d'Habitation : 10,67 %
 - Taxe Foncier Bâti : 8,44 %
 - Taxe Foncier Non Bâti : 61,55 %
- **0 emprunt** : nous souhaitons maîtriser l'endettement de la commune.



Pour autant, nous ne renonçons pas à poursuivre des investissements pour notre commune.

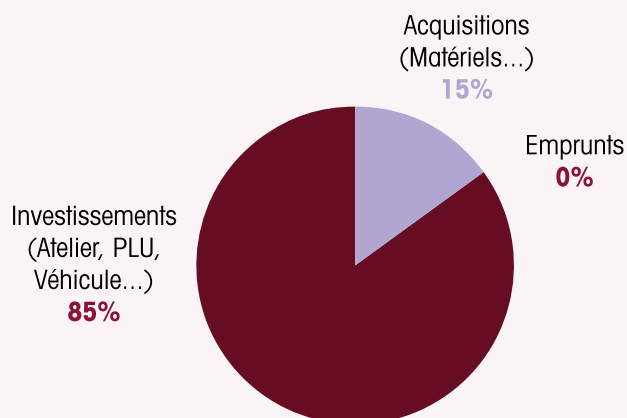
FONCTIONNEMENT

- DÉPENSES - 290 000 €

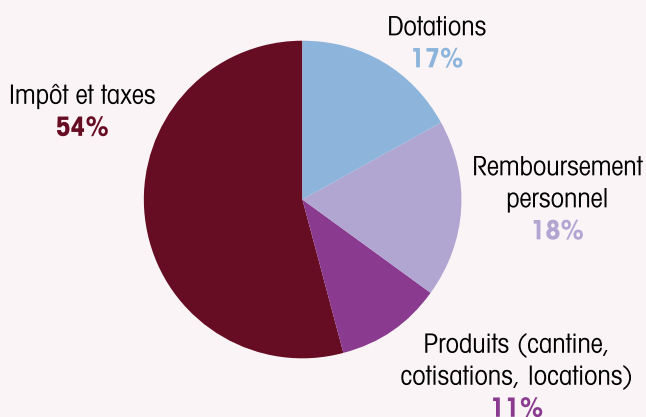


INVESTISSEMENT

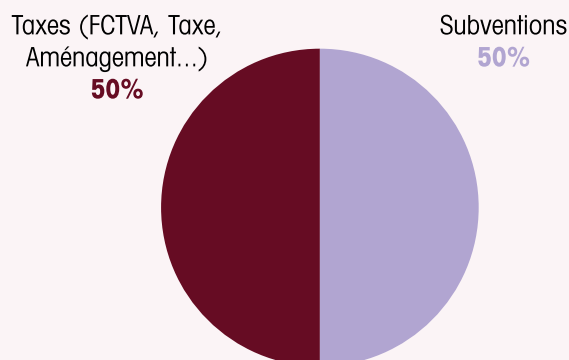
- DÉPENSES - 76 000 €



- RECETTES - 360 000 €



- RECETTES - 180 000 €



Interview de Madame Le Maire par les CE1/CE2

En fin d'année dernière, les élèves de la classe de CE1-CE2 du village ont été reçus par Madame le Maire de Bazus, dans la salle du Conseil Municipal.

Aboutissement d'un travail d'Instruction Civique mené en classe (portant notamment sur les symboles de la République), les enfants avaient de nombreuses questions à poser sur le rôle et les fonctions de Mme GALY, qui s'est très gentiment prêtée au jeu.

L'entretien s'est terminé par une photo avec Mme le Maire qui avait revêtu son écharpe, souvenir que les enfants garderont longtemps en mémoire.

G.Cosset



LA VIE SCOLAIRE

Effectifs de chaque classe :

Villariès :

21 PS (Mme BAROUD),
16 MS et 12 GS (Mme RIQUEL),
15 MS et 12 GS (Mmes BARDINI
et MAUREL)

Bazus :

25 CP (Mme ROLLAND)
20 CE1 (Mme DERBIAS)
27 CE2 (M. GOSSET)

Gargas :

12 CM1 (Mme MARTIN)
29 CM2 (Mme FERNANDEZ)

La tournée croissant, qui permet de financer les sorties et les projets de l'école maternelle, aura lieu le **samedi 28 Janvier 2017**. Des prospectus seront déposés dans les boîtes aux lettres pour informer les habitants.

Les inscriptions en maternelle pour la rentrée 2017/2018 auront lieu à la mairie de Villariès aux heures d'ouverture du public en **Mars / Avril 2017**. Le ou les parents devront se munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et du certificat d'inscription à remplir à la mairie de Bazus au préalable.

ALAE

Le site internet de l'ALAE : www.lecgs.org

Petit rappel des horaires :

Matin 7h30-8h50 (gratuit pour les Bazusiens dès 8h35)
Midi 12h-13h20
Soir 16h05-18h30 (gratuit pour les Bazusiens jusqu'à 16h45)
Mercredi 11h40-12h40 (gratuit pour les Bazusiens jusqu'à 12h15)

Contact :

Irvina LE FREILLEC MICHEL (06 58 84 15 09)

Le Relais Assistants Maternels (R.A.M.)

Le Relais Assistants Maternels « p'tits bouts du Girou » est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et des gardes à domicile de la **Communauté des Communes des Coteaux du Girou**.

C'est un service public gratuit agréé et financé par la C.A.F.



RAM «P'tits bouts du Girou »

C3G - Place Bellegarde 31380 GRAGNAGUE - Sur RDV

Contacts :

Vicky LEGRIS

Responsable animatrice

Tél : 06 42 69 79 09

Courriel : ram@coteauxdugirou.fr

Site : www.cc-coteaux-du-girou.fr

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Qu'est-ce que le PCS ?

Le PCS définit l'organisation de la commune en situation d'urgence pour sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement en cas de survenance de risques majeurs.

Le PCS a été mis en place en incluant tous les élus de la commune.

Qui peut déclencher le PCS ?

Le Maire, dans deux cas :

- Soit de sa propre initiative, dès lors que les renseignements reçus ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement ; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale.
- Soit à la demande de l'autorité préfectorale : le préfet ou son représentant.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

C'est un évènement rare et d'une grande gravité, il peut être naturel ou technologique.

Quel est le moyen sonore d'alerte ?

Les cloches de l'église sonneront le **tocsin**.

Pour entraînement, le tocsin sera sonné le samedi 25 février 2017 à 14h

Le PCS prend en compte également le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** que vous avez reçu avec le Bulletin Municipal l'an dernier.

Si vous ne l'avez plus, vous pouvez le télécharger sur le site internet de la mairie (www.mairie-bazus.fr).

Ce document est à conserver afin d'être utilisé en cas de danger ou d'alerte diffusée par la Préfecture.



Repas de nos aînés : nouvelle formule

Le repas des aînés s'est déroulé le dimanche 31 janvier 2016. Une soixantaine d'aînés étaient présents ainsi que les employés municipaux et une majeure partie du conseil municipal.

La société VIAULE traiteur a su réveiller nos papilles en alliant sucré et salé.

Les aînés qui n'avaient pas souhaités se déplacer ont eux aussi pu déguster le même repas, servi sur un plateau et livré à domicile.

Le repas a été animé par un magicien qui est passé de table en table, pour proposer des tours de close-up plus surprenants les uns que les autres.

Cette d'année, le repas s'est déroulé le **Dimanche 15 Janvier à midi. Une animation surprise a été de la partie !**



Après-midi jeux de société

Le Dimanche 13 mars 2016

Pour la 2ème année, le CCAS de Bazus a organisé un après-midi jeux en partenariat avec la ludo-bibliothèque de Paulhac.

Hélas, vous n'étiez que très peu à être au rendez vous. Toutefois les bénévoles de l'association et les quelques joueurs présents en ont profité pour faire connaissance et apprendre les uns et les autres les règles des jeux amenés pour l'occasion : jeux géants en bois, jeux de plateaux, jeux de cartes...

Face à ce réel manque d'intérêt, les organisateurs n'envisagent pas de renouveler cette demi-journée.



2^{ème} édition des «Tables gourmandes»



C'est dans une ambiance festive, en compagnie d'un groupe de banda tarusate, que nous nous sommes retrouvés ce dernier samedi du mois d'Août, pour la seconde édition des tables gourmandes organisées par la mairie.

Dès 19 heures, de nombreuses personnes s'étaient rassemblées sur la place du village pour ces tables gourmandes : chacun a pu choisir ce qu'il voulait manger. Pour la viande grillée, les légumes et frites, les producteurs cuisaient sur place et l'aligot était filé en direct, tandis que la paëlla était mijotée sous vos yeux. Charcuteries, vins de Gaillac, spécialités créoles, fromages, croustades ariégeoises, crêpes et pain du fournil de Montjoire, miel et nougat de Deyme... il y avait largement de quoi se préparer un menu de choix. Seul le producteur de fruits de Lapeyrouse-Fossat n'a pu être au RDV en raison d'une récolte trop précoce cette année. Le comité des fêtes s'occupait de la buvette et des glaces.



Les adjoints et conseillers municipaux, en charge de cette manifestation, se sont réjouis de la réussite de cette soirée : quelques 250 personnes sont venues pour cette deuxième édition des tables gourmandes, ravis de cette formule qui a l'avantage de laisser une grande liberté tout en se déroulant dans une ambiance conviviale et sympathique. L'avantage aussi de faire connaître les producteurs locaux et de valoriser leur travail. D'ailleurs, ils ont déjà prévu de revenir l'an prochain pour l'édition 2017.

Rendez-vous est donc pris l'an prochain... disons le **samedi 2 Septembre 2017**, juste avant la reprise de l'école ! Une soirée à ne pas manquer où vous pourrez narrez vos souvenirs de vacances avec tous vos ami-es.

Concert dans l'église

Samedi 17 septembre, à 16 heures, en l'église de Bazus, s'est produit la chorale «Orth en Sol». Ce chorus a cultivé avec amitié et plaisir le jardin de ses chansons. Cette chorale est dirigée par Chantal Gelez, son chef de chœur, avec à l'accordéon, Gisèle Lacroix pour un ensemble rayonnant porteur de chaleur et d'enthousiasme.

Le programme était varié entre chansons françaises bien connues et chants basques, en passant par trois chansons populaires de Nadau.

«Faisons-le bien par petits bouts, là où nous sommes, assemblons juste nos petits brins de voix pour transformer le monde au gré de nos chansons», a dit Chantal Gelez... Ce concert était une première et sera nous l'espérons à renouveler.



Assainissement collectif : rappel des bonnes pratiques à respecter

Si le terme « tout-à-l'égout » était utilisé en général pour désigner le réseau public d'assainissement, **cela ne signifie pas pour autant que tout peut être jeté dans les égouts !** Rappelons que ce terme employé autrefois n'a plus lieu d'être puisque les réseaux d'assainissement ne doivent collecter que des eaux usées, sans produits nocifs pour l'environnement.

Ainsi, il est ainsi formellement interdit de déverser dans le réseau d'assainissement :

- les ordures ménagères ;
- les lingettes, serviettes hygiéniques, tampons périodiques ; mais aussi les tubes de papier wc (y compris les tubes dits biodégradables)

- les huiles usagées;
- les liquides ou vapeurs corrosifs, les diluants, les acides, les matières inflammables ou susceptibles de provoquer des explosions;
- les carburants et lubrifiants;
- les vapeurs/liquides d'une température >30°;
- les médicaments

Pourtant, il n'est pas rare que notre employé municipal chargé de l'entretien de la station, retrouve des déchets interdits sur les grilles d'entrée de la station.

Les déchets toxiques liquides (comme par exemple l'ammoniaque, le liquide de refroidissement, la soude ou encore les restes de peinture...) sont nocifs pour les

stations d'épuration. En effet, ils détruisent les bactéries épuratrices, ce qui dégrade la qualité du traitement de l'eau.

Les stations ne sont pas conçues pour éliminer de telles substances, ce qui veut dire qu'elles traverseront la filière de traitement et se retrouveront dans les boues d'épuration mais aussi dans le milieu naturel.

En faisant preuve de civisme, vous contribuerez au bon entretien et au bon fonctionnement de notre station d'épuration, mais aussi à la préservation de notre environnement !

Travaux réalisés

• ATELIER COMMUNAL

L'atelier municipal est entièrement fini. L'aménagement intérieur a été effectué avec la réalisation d'un local comportant vestiaires et sanitaires.

Une mezzanine de 50 m² a été aménagée pour permettre le rangement du matériel.

Coût total de l'opération :	94 000 €
Subventions (Département) :	20 000 €
Part restante à la charge de la commune : (Fonds propres)	74 000 €

• ÉCLAIRAGE DU PARKING

Le parking desservant l'école et l'atelier a été équipé de l'éclairage public. Le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne a réalisé la pose d'un mât aiguille de 8 mètres de hauteur sur lequel est fixé 3 projecteurs.

Coût total de l'opération :	6 886 €
Prise en charge par le SDEHG :	5 091 €
Part restante à la charge de la commune : (Fonds propres)	1 795 €

• ACQUISITION VÉHICULE UTILITAIRE

Pour les besoins communaux, l'équipe municipale a décidé d'acquérir un véhicule utilitaire. Un Renault Kangoo a été choisi.

Coût total de l'opération HT :	6 250 €
Subvention Exceptionnelle (État) :	3 100 €
Subvention (Département) :	10 à 20%
Part restante à la charge de la commune : (Fonds propres)	de 1900 € à 2 525 € au maximum

• DIVERS

- Acquisition de tables pliantes
- Acquisition d'une armoire réfrigérée pour le restaurant scolaire pour remplacer l'ancienne armoire en panne
- Réhabilitation du coffret marché Place Saint-Pierre
- Réfection des routes (chemin de Laffont, chemin des Mourillous, RD 61)



Travaux en cours

• PLU

La commission urbanisme et le bureau d'études ARTELIA poursuivent l'élaboration du PLU.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) représente une étape majeure dans l'élaboration du document et définit le projet communal pour les 10-15 prochaines années.

Les différentes orientations définies dans le PADD s'organisent autour de trois axes :

1) Organiser le développement au niveau du village :

- un développement urbain raisonné et échelonné dans le temps (création d'environ 70-80 nouveaux logements sur la période 2015-2030)
- une mixité de l'habitat
- une offre d'équipements de services et de loisirs adaptée à la population
- prendre en compte les contraintes au développement de l'habitat

2) Aménager et sécuriser les déplacements et créer un réseau structurant de cheminements doux :

- améliorer la circulation au cœur du bourg et retravailler les entrées de ville

- restructurer l'offre de stationnements
- intégrer les déplacements doux au cœur de la réflexion

3) Préserver durablement le cadre de vie et l'équilibre du territoire communal :

- maintenir la pérennité de l'activité agricole
- préserver le patrimoine historique
- mettre en valeur les perspectives visuelles et les points de vue
- renforcer et protéger les corridors écologiques

Le 7 mars 2016, le Conseil Municipal a débattu et validé le projet de PADD.

La commune étant membre du SCOT Nord Toulousain, le PLU doit être compatible avec les orientations de celui-ci. De nombreuses réunions de travail ont été tenues avec toutes les personnes publiques associées (PPA), comme le SCOT, la DDT, les Bâtiments de France, la Chambre d'Agriculture afin de valider notamment les objectifs de développement et de modération de la consommation d'espace.



Les prochaines phases du PLU à venir au cours de l'année 2017:

- Arrêt du PLU en conseil municipal
- Consultation des PPA
- Enquête publique
- Approbation du PLU en conseil municipal

Coût total de l'opération :	34 000 €
Subvention (État) :	18 000 €
Part restante à la charge de la commune :	16 000 € (Fonds propres)

• COLOMBARIUM

L'étude pour la création d'un site cinéraire dans le nouveau cimetière se poursuit.

Ce site se composerait d'un columbarium permettant d'y déposer les urnes cinéraires ainsi que l'aménagement d'un jardin du souvenir. Plusieurs variantes d'agencement et de composition ont été envisagées. Le groupe de travail continue d'élaborer ce projet.

• TRAVAUX ROUTE DE MONTJOIRE

Révision du zonage de l'assainissement

Le bureau d'études Artelia a été retenu pour la réalisation de la révision du zonage de l'assainissement. Dans un premier temps, le zonage de l'assainissement collectif va être étendu afin de pouvoir brancher des logements au réseau de la STEP.

L'agence de l'eau collabore avec l'équipe municipale pour l'étude et la préparation de ce programme.

Travaux

Le bureau d'études G2C Environnement a été retenu pour la réalisation du programme des travaux d'aménagement de la route de Montjoire.

Ces travaux vont se composer de plusieurs tranches :

- Réseau assainissement
- Réseau d'eau potable
- Réseau pluvial
- Enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunications
- Urbanisation



Travaux à venir

- TRANSFORMATION DU GARAGE (ancien atelier) EN BUREAUX
- AIRE DE JEUX PETITE ENFANCE
- RÉNOVATION DES MENUISERIES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Opération Tranquillité Vacances (OTV)

Pour éviter les cambriolages pendant vos vacances, signalez votre absence à la police ou à la gendarmerie.

Vous vous absentez de votre domicile ? Avant de partir en vacances, vous pouvez signaler votre départ à la gendarmerie dans le cadre de l'«Opération Tranquillité Vacances». Les services de police ou de gendarmerie peuvent surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

En cas d'anomalie (tentative d'effractions ou effractions), vous êtes prévenu (directement ou par une personne de confiance) afin de pouvoir agir au plus vite et de limiter le préjudice subi. Pour bénéficier de ce service, vous devez déposer à la gendarmerie le formulaire «Opération Tranquillité Vacances» rempli (le formulaire est disponible à la mairie).

Dans tous les cas, pensez à faire la demande au minimum 48 heures avant votre départ et en cas de vacances interrompues, prévenez la gendarmerie de votre retour anticipé.

Cambriolages : les recommandations du Ministère de l'intérieur

- Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans la boîte aux lettres (les services postaux peuvent conserver ou bien renvoyer votre courrier vers votre lieu de vacances) ;
- Transférez votre ligne téléphonique fixe vers un autre numéro auquel une personne pourra répondre (n° de mobile par exemple) ;
- Confiez à un proche le soin de passer dans votre logement pour ouvrir les volets, allumer une lampe... (possibilité d'utilisation d'un programmateur pour la lumière, la télévision ou la radio) ;
- Avisez vos voisins de votre absence ;
- N'inscrivez pas d'adresse sur le trousseau de clés et ne les laissez pas dans la boîte aux lettres.

La carte d'identité

Vérifiez la validité de votre carte d'identité.

Depuis le 1er janvier 2014, **la validité est passée à 15 ans** pour les personnes majeures et restent de 10 ans pour les mineurs.

ATTENTION : à partir du **6 mars 2017**, les nouvelles demandes de cartes d'identité deviennent **sécurisées** comme les passeports et doivent s'effectuer uniquement dans les mairies équipées de dispositifs sécurisés (par exemple : Montastruc-la-Conseillère, à ce jour 26 communes sont équipées dans le département).

Il vous est vivement recommandé de déposer votre demande au moins 2 mois avant votre départ, les compagnies aériennes exigent la présentation d'un pièce d'identité en cours de validité.

Pour toute information : service-public.fr



Bilan sur les radars pédagogiques

Cette année, le village a pu bénéficier par la C3G de la mise en place de quatre radars pédagogiques : un route de Montastruc, un route de Lapeyrouse, un route de Montjoire et le dernier route de Gargas.

Il ressort en général de ces contrôles une vitesse moyenne respectée, mais malheureusement une vitesse maximale encore bien trop élevée par certains conducteurs.

Pour le bien de nos enfants et de nous tous, respectons la vitesse aux abords de notre village et ralentissons au cœur du village.

Relevé des vitesses :

Radar route de Montastruc Sens vers Garidech		Radar route de Lapeyrouse Sens vers Bazus		Radar route de Montjoire Sens vers Bazus		Radar route de Gargas Sens vers Bazus	
Vit. < 30 km/h	4,71 %	Vit. < 30 km/h	8,20 %	Vit. < 30 km/h	8,04 %	Vit. < 30 km/h	8,04 %
31 < Vit < 50 km/h	31,40 %	31 < Vit < 50 km/h	73,38 %	31 < Vit < 50 km/h	63,49 %	31 < Vit < 50 km/h	30,98 %
51 < Vit < 70 km/h	61,12 %	51 < Vit < 70 km/h	18,42 %	51 < Vit < 70 km/h	28,34 %	51 < Vit < 70 km/h	55,03 %
71 < Vit < 90 km/h	2,76 %	71 < Vit < 90 km/h	NC	71 < Vit < 90 km/h	0,13 %	71 < Vit < 90 km/h	4,25 %



Mon lycée à Gragnague

Merci pour votre soutien à cette candidature.

À ce jour nous ne connaissons toujours pas le résultat, alors on continue à croiser les doigts !



On vote

• **Elections Présidentielles**

Les 23 avril et 7 mai 2017

• **Elections Législatives**

Les 11 et 18 juin 2017



Incivilités

Les stationnements gênants ou abusifs, les nuisances sonores comme les aboiements de chiens, le non respect des heures de tontes ou les feux de feuilles ou autre dans les jardins par jour de grand vent, sont quelques exemples d'incivilités qui sont considérées comme « troubles anormaux de voisinage ».

ATTENTION ces nuisances sont passibles d'amendes. Depuis 2012, ces contraventions peuvent aller de 68 € à 180 €.

Appel à bénévolat : la fête locale en danger

Le Comité des fêtes **recherche des volontaires bénévoles** pour se joindre à l'équipe actuelle et garder à Bazus un air de fête et de bonne humeur.

Nous manquons cruellement de « bras », **et c'est le maintien de la fête locale et des autres manifestations** (loto, vide grenier, repas, arbre de Noël ...) **qui pourraient être compromis** si de nouveaux membres ne viennent pas renforcer l'équipe.

Le bénévolat nécessite un engagement, mais les belles choses ne se font que grâce à des forces motivées et disponibles.

Faire vivre et animer un village, c'est une volonté, et surtout le plaisir d'avoir fait plaisir !

L'assemblée Générale a eu lieu Dimanche 8 janvier 2017. Il n'est pas trop tard pour rallier les troupes.



Nos joies, nos peines

Naissances

Ils ont souri à la vie ...

24 février	Noémie BLANGUERNON
23 mars	Ayline GAUX
20 juillet	Rafaël FRAYSSINET
31 août	Raphaël VABRE

Décès

Ils nous ont quittés...

24 janvier	Rose Yvette LOZES
13 octobre	Yvonne SIPRA

Mariages

Ils se sont dit oui ...

28 mai	Jacques BONNET et Marie-Bernadette VALENA
18 juin	Guillaume BONNET et Patricia BESUCHET
16 juillet	Philippe MAGNE et Elisa ROUILLAN
30 juillet	Sébastien LAURENCERY et Magalie LACOMBE
13 août	Alexandre PORTRON et Lucie TONON

Camion pizza à Bazus

A partir du 10/01 Pizz'Ami vous accueille sur la place du village le mardi de 17h30 à 20h30. Venez découvrir leurs pizzas maison !



Ce qu'il faut savoir sur le Permis de Construire

Depuis Avril 2015, ce n'est plus la DDT qui instruit vos dossiers mais le Service Urbanisme de la C3G. Ce changement entraîne un coût pour votre municipalité qui est réévalué chaque année en fonction du nombre d'actes réalisés.

Voici un détail des coûts par acte :

Permis de construire : 161€ Permis de démolir : 128€
 Déclaration préalable : 112.70€ Permis modificatif : 80.50€
 Permis d'aménager : 193.20€
 Certificat d'urbanisme opérationnel : 64.40€

C'est pour cela qu'il nous semblait important de vous rappeler que lorsque vous déposez un dossier et que celui-ci est incomplet

vous recevrez un recommandé du Service Urbanisme. Dès réception vous avez 3 mois pour fournir les pièces complémentaires demandées. Passé ce délai, votre demande fera l'objet d'un rejet tacite et il vous faudra redéposer le dossier. La mairie devra payer à nouveau le coût de l'acte...

Tous travaux (clôture, piscine, abris, véranda, agrandissement...) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation sous peine d'un PROCÈS VERBAL d'infraction.

Nous vous rappelons que pour toutes questions, ou difficultés pour constituer votre dossier vous pouvez vous renseigner à la mairie.

Les associations

Comité des fêtes

Le Bureau :

Président d'honneur : Brigitte GALY
Présidente : Fabienne FAVA
Vice-Président : Ahmed BOUCHARÉB
Trésoriers : Julien LAFON et Marie-Christine PINEL
Secrétaires : Michel ALARCOR et Sylvie DE VECCHI

A.C.C.A. – Les Chasseurs

Le Bureau :

Président d'honneur : Brigitte GALY
Président : André MEJA
Vice président : Roger FAVA
Trésorier : André DARDENNE
Secrétaire : Catherine FONTAINE

Boule Sportive de BAZUS (B.S.B.)

Le Bureau :

Président d'honneur : Georges BOVO et Louis MAILLE
Président : Jean Claude BIAU 06 86 48 69 26
Trésorier : Cécile GARCIA
Secrétaire : Frédéric PRELLE

Tous les Mercredis – 21 h pétanque sur la place du Village
Au plaisir de vous voir sur nos terrains.

Les anciens combattants

Le Bureau :

Président d'honneur : Brigitte GALY
Président : Marius BERTON
Trésoriers : Robert BERTON et Edouard TERRANCLE
Secrétaires : Robert BERTON et André CAYRAC

Club Art'Color

Contact : Rachel LACOME / artcolor.flora@hotmail.fr

Presbytère de Saint-Loup Cammas

Secrétariat : 05 61 09 73 97
6 pl de l'Eglise 31140 ST LOUP CAMMAS
Email : paroisse.aucamvilvestloup31@gmail.com
Site : www.paroisse-aucamville-st-loup-cammas.fr
Lundi 16 h - 18 h Mardi et Jeudi 14 h 30 - 18 h
Mercredi 9 h - 12 h Vendredi 9h - 12h / 16h - 18h
Père : Joseph BAVURHA BAHATI 06 73 63 23 77
Père : Jean GAKONA 06 13 37 56 49

Club Omnisport et Loisirs

Présidente : Nicole COSSON 06 88 66 48 29

Bazus Band

Présidente : Catherine PRAVIE 06 81 80 73 11

Groupement des Parents d'Elèves

Présidente : Patricia Bonnet 06 81 42 27 15
Vice-présidente : Jessica Perucchietti 06 71 52 82 90
Secrétaire : Mathilde Chau
Trésorier : Eric Latapie

L'AGENDA DES MANIFESTATIONS 2017

JANVIER

Samedi 7 : Vœux du Maire
Lundi 8 : Galette des aînés (Comité des fêtes)
Dimanche 15 : Repas des aînés (Mairie)
Dimanche 28 : Tournée croissants (École maternelle)

AVRIL

Trophée Roger RIVAYRAN (Pétanque)

MAI

Trophée Louis GLEYZES (Pétanque)
Samedi 20/Dimanche 21 : Exposition (Art Color)

JUIN

2-3-4 et 5 : Fête de la Pentecôte (Comité des fêtes)
Dimanche 4 : Dépôt de gerbe pour la commémoration du 8 mai
Lundi 5 : Concours de la fête (Pétanque)
Samedi 24 : Fête de la Musique (Bazus Band)
Dimanche 25 : Kermesse de l'école (Parents d'élèves)

JUILLET :

Inter village (Pétanque)

SEPTEMBRE

Samedi 2 : Tables Gourmandes (Mairie)
Coupe d'été + Inter village (Pétanque)

OCTOBRE

Inter village (Pétanque)

NOVEMBRE

Dépôt de Gerbe pour l'Armistice



Rétrospective 2016



Fête de la Pentecote



Mariage de Lucie et Alexandre



Galette des aînés
Janvier 2016



Mariage de Magalie et Sébastien



Mariage de Patricia et Guillaume



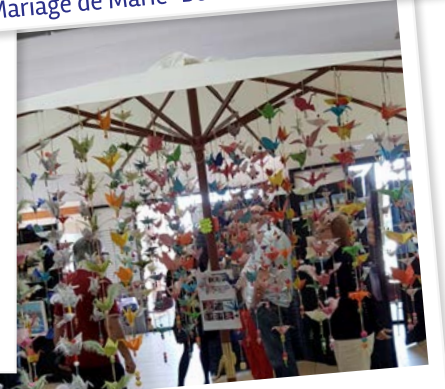
Mariage de Marie-Bernadette et Jacques



La boule sportive



Mariage d'Elisa et Philippe



Exposition Art Color



Commémoration 11 novembre 2016



Bazus Band



Noël des enfants 09/12/16

Les stationnements de Bazus

Où se garer à Bazus ?



Parking du cimetière

17 places + 1 place handicapé



Parking de l'école

(en dehors des périodes scolaires)
14 places + 1 place handicapé



Centre Bourg

13 places + 2 places handicapés

Interdictions



Parking de la Mairie

Réservé aux usagers
de la Mairie



Sur tous les trottoirs



**Devant la bascule et le
monument aux morts**